
Fiches

Conditions de vie, société



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique. Sur le site d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement. Aussi, la date d'extraction des données est en général mentionnée sous les figures. Par défaut, les données utilisées concernent les pays de l'Union européenne à 28 dans ses frontières de 2013 à 2018. Dans l'ouvrage, ce périmètre est désigné par UE. Quand le périmètre retenu est différent, le champ est précisé sous les figures.

Les fiches de l'ouvrage font référence aux régions géographiques définies par la division de la Statistique des Nations unies (<https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>). Les pays du nord de l'Union européenne regroupent le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Royaume-Uni et la Suède. Les pays de l'est de l'UE désignent la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Les pays du sud de l'UE réunissent, quant à eux, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal et la Slovénie, auxquels s'ajoute Chypre. Enfin, les pays de l'ouest de l'UE rassemblent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.c.a.	Non classé ailleurs
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

3.1 Consommation et conditions de vie

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation des ménages** dans tous les pays de l'Union européenne (UE), à l'exception de la Lituanie, de Malte et de la Roumanie. En 2016, la **dépense des ménages liée au logement** représente 23,6 % de la **consommation effective** en moyenne dans les pays de l'UE. La France se situe au même niveau. Cette proportion est la plus élevée (supérieure ou égale à 25 %) au Royaume-Uni, en République tchèque, en Italie et en Slovaquie ; elle est la plus faible (inférieure à 20 %) à Malte, en Estonie, à Chypre, en Hongrie et en Lituanie où les loyers (réels et imputés) pèsent faiblement dans les dépenses de consommation des ménages.

Le transport, qui comprend l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, représente, en 2016, 10,2 % de la consommation effective des ménages de l'UE. Avec de faibles taxes sur les véhicules et les carburants, le Luxembourg attire de nombreux frontaliers, ce qui contribue à élever la part apparente des dépenses allouées au transport (11,5 %).

Le poids de l'alimentation dans la consommation effective des ménages européens est légèrement inférieur à celui du transport (9,6 %). Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie moyens entre pays. Ainsi, l'alimentation tient encore une place conséquente dans la consommation effective des ménages dans les États entrés plus récemment dans l'UE. C'est même le premier poste de dépenses en Lituanie (19,2 %) et en Roumanie (24,4 %).

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,7 % de la consommation effective dans l'UE en 2016. En Bulgarie, en Slovaquie ou à Malte, cette proportion est presque deux fois plus élevée qu'au Luxembourg (5,9 %).

Malgré une baisse significative du prix des équipements, ces dépenses sont portées ces

dernières années par le dynamisme des nouvelles technologies (généralisation de l'équipement informatique, de l'accès Internet au domicile et de l'Internet mobile).

La dépense de consommation des ménages dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut les dépenses des ménages étrangers sur le territoire national, est plus élevée dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. En 2016, elle représente 12,4 % de la consommation effective en Grèce, 13,5 % en Espagne, 15,4 % à Chypre et même 15,8 % à Malte. En France, cette proportion est inférieure à la moyenne européenne (5,3 % contre 6,8 %).

En 2016, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, syndicats de salariés, partis politiques, etc.) finance 21,1 % de la consommation effective des ménages de l'UE, un quart en France et plus d'un quart au Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques. Il s'agit de dépenses intervenant principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé ou du logement (remboursements de sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et, dans une moindre mesure, de la culture.

En 2016, 16,6 % des habitants de l'UE vivent dans des logements surpeuplés. Le **taux de surpeuplement** avoisine les 40 % dans la plupart des pays de l'est de l'Europe et atteint même 48,4 % en Roumanie ; il est le plus faible (moins de 3 %) à Malte et à Chypre. Dans tous les pays de l'UE, le surpeuplement concerne davantage les plus modestes. En Roumanie, en Pologne, en Hongrie et en Slovaquie, environ 6 personnes sur 10 vivant sous le seuil de pauvreté occupent un logement surpeuplé. En France, 23,1 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté est en situation de surpeuplement ; c'est trois fois plus que dans l'ensemble de la population (7,7 %). ■

Définitions

Les **dépenses de consommation des ménages** correspondent aux dépenses supportées directement par les ménages. Elles excluent la part prise en charge par la collectivité. La **consommation effective** tient compte de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages, que ces derniers financent intégralement ou partiellement cette dépense. Voir *annexe Glossaire*.

Les **dépenses des ménages liées au logement** incluent ici les dépenses relatives au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés. Voir *annexe Glossaire*.

Taux de surpeuplement : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Eurostat regional yearbook, 2018 en ligne sur le site <http://ec.europa.eu/eurostat/fr>

Consommation et conditions de vie 3.1

1. Répartition de la consommation effective des ménages, en valeur en 2016

en %

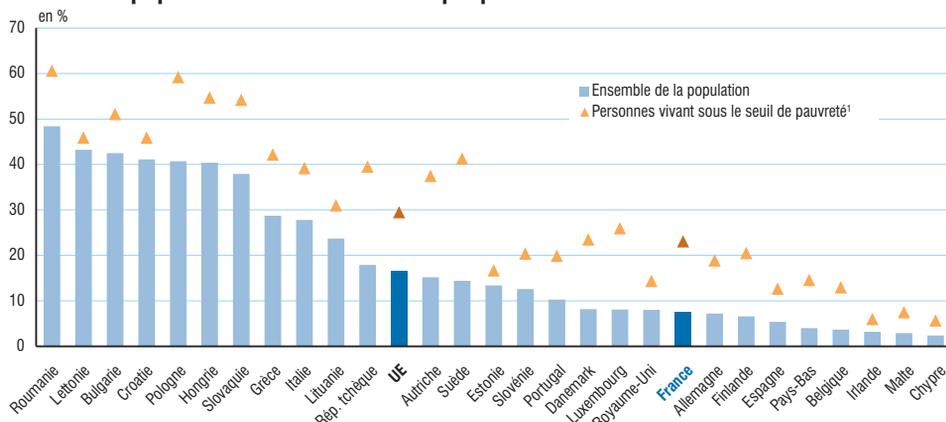
	Dépense de consommation des ménages						Dépense de consommation des APU et des ISBLSM ¹
	Logement	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres	
Allemagne	23,8	11,2	8,2	9,3	4,2	20,9	22,5
Autriche	22,7	9,3	7,6	9,3	10,4	18,9	21,9
Belgique	22,8	8,2	10,0	7,9	4,7	20,7	25,7
Bulgarie	21,5	12,4	17,3	11,2	5,8	20,3	11,6
Chypre <i>p</i>	18,1	10,9	12,8	8,0	15,4	24,5	10,2
Danemark	23,9	8,3	8,0	9,2	4,4	16,3	29,7
Espagne <i>p</i>	22,1	9,1	10,6	8,2	13,5	19,6	16,8
Estonie	17,6	9,0	16,3	8,8	6,6	21,7	20,0
Finlande	24,5	8,7	8,9	9,5	4,8	17,4	26,3
France <i>p</i>	23,5	9,9	10,1	7,9	5,3	18,3	25,0
Grèce <i>p</i>	20,1	11,7	14,9	7,7	12,4	19,8	13,5
Hongrie	19,1	10,0	14,3	8,8	7,5	21,1	19,2
Irlande	21,7	10,5	7,5	6,9	11,4	20,4	21,7
Italie	25,1	10,2	12,0	7,5	8,6	20,8	15,9
Lettonie	21,6	10,1	15,7	10,5	6,0	22,1	14,1
Lituanie	19,1	13,0	19,2	9,4	2,9	22,8	13,5
Luxembourg	22,4	11,5	7,0	5,9	5,6	22,3	25,3
Malte	14,4	9,9	10,2	11,4	15,8	20,8	17,4
Pays-Bas <i>p</i>	20,5	8,9	8,3	9,9	5,8	17,7	28,8
Pologne	22,4	10,3	14,4	8,7	2,7	26,0	15,4
Portugal <i>p</i>	20,6	10,9	14,5	7,3	10,2	22,6	13,9
Rép. tchèque	25,3	7,9	13,1	9,6	7,2	18,5	18,3
Roumanie <i>p</i>	23,3	9,8	24,4	8,6	3,0	18,6	12,3
Royaume-Uni	25,7	10,8	6,5	9,4	7,7	20,4	19,6
Slovaquie	25,0	6,2	14,6	11,2	5,0	20,3	17,7
Slovénie	20,4	13,1	12,2	9,5	6,0	21,3	17,5
Suède	21,2	8,6	8,3	9,5	4,4	15,7	32,3
UE	23,6	10,2	9,6	8,7	6,8	20,0	21,1

1. Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).

Note : les données de la Croatie ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, comptes nationaux, extraction des données en août 2018.

2. Part de la population en situation de surpeuplement en 2016



1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Note : rupture de série pour la Bulgarie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Pour les comparaisons européennes, Eurostat utilise une source (EU-SILC) et une définition du surpeuplement différentes de la source (enquête Logement) et de la définition utilisées par l'Insee.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC, extraction des données en août 2018.

3.2 Statut d'occupation et confort des logements

Dans l'Union européenne (UE), en 2015, 70 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Avec un taux de 61 %, la France se situe dans la partie basse de la fourchette. Ce taux oscille en effet entre 49 % en Autriche et 96 % en Roumanie. Il est en moyenne plus élevé dans les pays de l'est de l'Europe, où les locataires ont souvent pu acheter leur logement après 1989, et dans les pays baltes. Il est plus faible dans les pays de l'Ouest, qui disposent d'un secteur locatif important et offrent une bonne protection aux locataires, au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni. Les pays du sud de l'UE occupent une position intermédiaire.

Les jeunes quittent plus tard le logement parental dans les pays de l'est et du sud de l'UE que dans les pays de l'Ouest et du Nord. Dans l'est de l'UE, les jeunes ayant quitté le domicile parental sont plus souvent propriétaires : chez les moins de 30 ans, c'est le cas de 64 % des Slovaques, 62 % des Roumains, 51 % des Bulgares, contre seulement 15 % des Autrichiens, 16 % des Danois, des Français et des Grecs. Malte se démarque avec 76 % de ménages propriétaires chez les jeunes, taux le plus élevé de l'UE et quasi identique à celui de l'ensemble des ménages maltais (77 %). Dans tous les autres pays européens, les jeunes sont en effet bien moins souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble de la population.

En 2015, 50 % des Roumains vivent dans un logement surpeuplé, alors que ce problème concerne moins de 5 % des Belges, des Néerlandais, des Chypriotes et des Maltais. La France, avec un taux de 7 %, fait partie des pays au **taux de surpeuplement** modéré. Plus généralement, le surpeuplement est plus fréquent dans les pays de l'est de l'UE et particulièrement élevé chez les jeunes. D'une part, les logements comportent en moyenne

moins de pièces dans ces pays : 2,7 pièces en Roumanie, 2,9 en Bulgarie, 3,0 en Pologne et 3,2 en Slovaquie, contre une moyenne de 3,8 pièces dans l'UE. D'autre part, les ménages qui les occupent sont de plus grande taille : 2,7 personnes en Roumanie, 2,5 en Bulgarie, 2,8 en Pologne et en Slovaquie, contre une moyenne de 2,4 dans l'UE. Les Pays-Bas, et le Danemark dans une moindre mesure, se distinguent par un surpeuplement relativement important par rapport à l'ensemble de la population chez les moins de 30 ans, qui provient sans doute du fait que, dans ces pays, la colocation est répandue dans cette tranche d'âge de la population. Dans les pays au taux de surpeuplement important, le phénomène diminue généralement avec l'âge, en lien avec le départ des enfants du domicile familial. Ce n'est toutefois pas le cas en Grèce et en Croatie, où les 50 ans ou plus sont autant concernés par cette difficulté que l'ensemble de la population. Cette tendance peut s'expliquer par des comportements de cohabitation différents, comme en Grèce, où les générations vivent plus fréquemment au sein d'un même logement.

Les **logements** sont plus fréquemment **inconfortables** en Roumanie, en Hongrie, en Lettonie, en Bulgarie, en Pologne et en Italie. Entre 10 % et 20 % des habitants de ces pays vivent dans un logement inconfortable, tandis que moins de 1 % des individus sont dans cette situation à Chypre, en Finlande et en Belgique. Avec un taux de 2 %, la France est peu touchée par ce phénomène. L'inconfort concerne près d'un jeune Hongrois sur trois, d'un jeune Bulgare et d'un jeune Italien sur cinq. L'habitat est plus confortable à l'ouest et au nord de l'Europe qu'à l'est de l'UE et dans les pays baltes, où les maisons et les petits immeubles sont souvent des bâtiments anciens ne bénéficiant pas du confort moderne. ■

Définitions

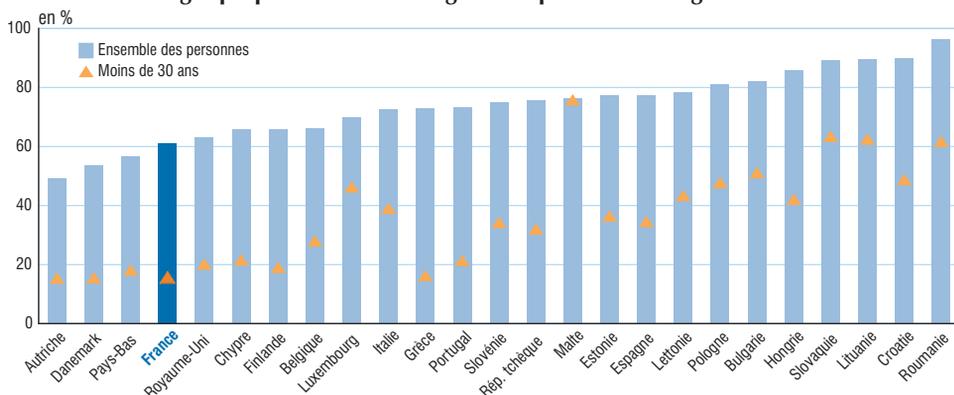
Taux de surpeuplement, logement inconfortable : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Being Young in Europe today", *Eurostat Statistical Books*, édition 2015.
- « Les logements des Européens de 50 ans et plus », *Insee Première* n° 1238, mai 2009.

Statut d'occupation et confort des logements 3.2

1. Part des ménages propriétaires selon l'âge du responsable du logement en 2015

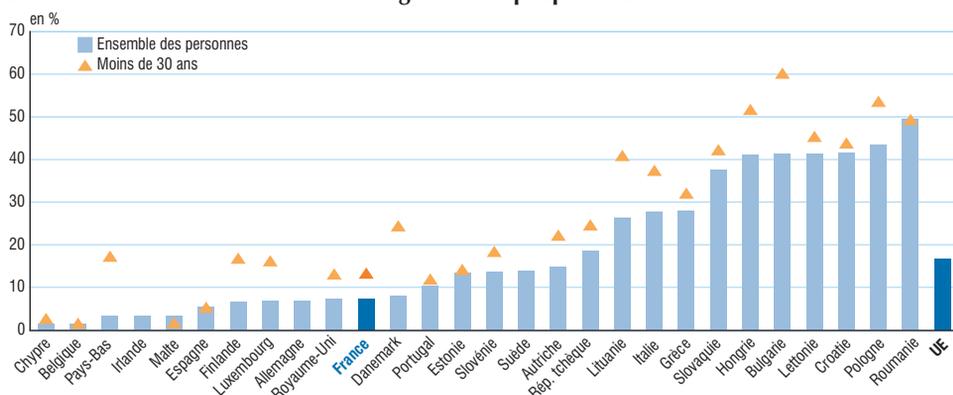


Champ : Union européenne, sauf Allemagne, Irlande, Suède.

Lecture : en 2015, 15 % des ménages autrichiens dont le responsable du logement a moins de 30 ans sont propriétaires de leur logement.

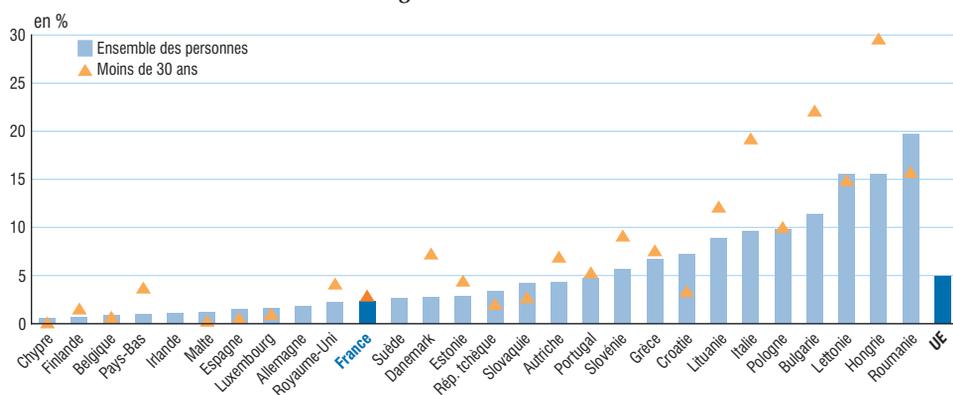
Note : le responsable du logement est la personne la plus âgée du ménage. Pour des raisons juridiques, les microdonnées EU-SILC allemandes, irlandaises et suédoises ne sont pas accessibles à l'Insee. Eurostat propose en ligne quelques tabulations en retenant une approche individuelle. La part des ménages propriétaires n'est donc pas calculable pour l'Union européenne. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015.

2. Part des individus vivant dans un logement surpeuplé en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.

3. Part des individus vivant dans un logement inconfortable en 2015



Note : calculs Eurostat pour l'Allemagne, l'Irlande, la Suède et l'Union européenne, les données individuelles pour les moins de 30 ans n'étant pas disponibles. Source : Eurostat, dispositif EU-SILC 2015, extraction des données en novembre 2018.

3.3 Niveaux de prix et niveaux de vie

Les comparaisons internationales de niveau de vie par habitant portent souvent sur le **produit intérieur brut** (PIB). Toutefois, le PIB mesurant l'ensemble des flux de revenus générés par l'activité économique sur le territoire d'un pays, il ne tient pas compte du fait qu'une partie de ces revenus peut être reversée à des agents résidant dans un autre pays (travailleurs frontaliers, ou bien détenteurs non résidents d'actions ou de titre de dettes émis par les entreprises ou les administrations du pays considéré). Le PIB par habitant ne constitue donc qu'un indicateur très imparfait du niveau de vie, et les comparaisons de niveaux de vie entre pays gagnent à intégrer d'autres indicateurs comme la **consommation effective** des ménages par habitant. Cette dernière inclut les **dépenses de consommation des ménages**, mais aussi les dépenses dont les ménages bénéficient à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité. Par ailleurs, pour rendre comparables entre pays les niveaux de PIB ou de consommation par habitant, il faut tenir compte des différences de niveaux de prix observés entre pays pour un même bien. Pour ce faire, les valeurs sont converties *via* des **parités de pouvoir d'achat** entre pays (PPA) en une unité monétaire fictive commune à tous les pays, le **standard de pouvoir d'achat** (SPA).

En 2016, le Luxembourg occupe de loin le premier rang avec un PIB par habitant exprimé en SPA 2,6 fois plus élevé que celui de l'Union européenne (UE), devant l'Irlande qui confirme sa deuxième place (1,8 fois). Vient ensuite un groupe géographiquement assez homogène comprenant les pays germaniques et scandinaves, les Pays-Bas et la Belgique, dont le PIB par tête est supérieur de 18 % à 28 % à celui de l'UE. Avec un PIB par tête supérieur de 4 % à celui de l'UE, la France se situe derrière la Finlande et le Royaume-Uni (respectivement 9 % et 7 % au-dessus de la moyenne de l'UE), mais nettement devant l'Italie, Malte et l'Espagne (de 3 % à 8 % en dessous de la moyenne). La République tchèque vient en tête d'un groupe de pays comprenant Chypre, le Portugal, la Grèce et la Croatie ainsi que la totalité des pays baltes

et de l'est de l'Europe, qui ont tous un PIB par habitant inférieur d'au moins 12 % à la moyenne de l'UE : parmi ces derniers, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie ferment la marche avec un PIB par tête à environ 50 % de la moyenne européenne.

Bien que nettement corrélée au PIB par habitant, la hiérarchie en matière de volume de consommation par habitant en diffère. La part dévolue à la consommation effective des ménages dans le PIB peut, en effet, varier d'un pays à l'autre (entre 40 % au Luxembourg et 79 % en Grèce, avec 71 % pour la France).

Cette part est généralement plus faible quand une part importante des revenus est distribuée à l'extérieur : c'est le cas du Luxembourg, où les travailleurs frontaliers représentent environ la moitié de l'emploi, et de l'Irlande, qui compte une forte part d'entreprises dont les propriétaires sont étrangers. Les écarts de consommation par habitant entre pays sont de ce fait plus réduits que pour le PIB, mais demeurent importants : en 2016, le niveau de consommation par habitant était 2,5 fois plus élevé au Luxembourg qu'en Bulgarie, alors que le ratio entre ces deux pays est de 5,3 quant au PIB par habitant. Occupant le huitième rang *ex æquo*, la France fait partie d'un groupe de sept pays dont la consommation effective par tête est de 10 % à 16 % au-dessus de la moyenne de l'UE et qui compte en son sein les pays nordiques, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique. Pour la seule consommation alimentaire, le Luxembourg et la Lituanie sont en tête. La France se situe au huitième rang, 9 % au-dessus de la moyenne.

Les indices de prix associés au PIB varient (par rapport à un indice moyen de l'UE à 100) de 48 pour la Bulgarie à 134 au Danemark. La France (110) a un niveau supérieur à la moyenne de l'UE. Sur le seul champ de la consommation effective des ménages, l'écart de prix entre la France et l'UE s'étend de -1 % pour la santé à +17 % pour l'ensemble « hôtels, cafés et restaurants ». Parmi les voisins de la France, si le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Belgique ont un indice de niveau de prix supérieur à la France, c'est le contraire pour l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB), **consommation effective**, **dépense de consommation des ménages**, **parité de pouvoir d'achat** (PPA), **standard de pouvoir d'achat** (SPA) : voir *annexe Glossaire*.

Niveaux de prix et niveaux de vie 3.3

1. Principaux agrégats en 2016

indice 100 pour l'Union européenne

	Indices de volume par habitant (en standard de pouvoir d'achat)			Indices de prix		
	Produit intérieur brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées	Produit intérieur brut	Consommation individuelle effective	Alimentation et boissons non alcoolisées
Luxembourg	258	132	125	121	138	120
Irlande	183	96	73	110	126	120
Autriche	128	119	86	109	110	123
Pays-Bas	128	111	107	111	113	101
Danemark	124	113	89	134	141	147
Allemagne	123	122	98	106	103	106
Suède	123	110	101	130	135	126
Belgique	118	112	112	109	111	112
Finlande	109	114	105	123	122	120
Royaume-Uni	107	116	96	116	122	98
France	104	111	109	110	106	112
Italie	97	98	112	98	101	111
Malte	96	81	75	81	82	108
Espagne	92	89	99	90	92	95
Rép. tchèque	88	78	82	65	61	81
Chypre	83	91	111	88	89	109
Slovénie	83	76	85	81	83	99
Portugal	77	82	110	80	81	96
Slovaquie	77	76	83	67	64	88
Estonie	75	72	98	73	71	90
Lituanie	75	85	123	61	58	80
Grèce	68	77	100	82	82	105
Pologne	68	74	92	56	51	62
Hongrie	67	63	67	59	56	80
Lettonie	65	67	79	68	67	91
Croatie	60	59	77	64	63	94
Roumanie	58	61	119	51	48	62
Bulgarie	49	53	61	48	43	71

Source : Eurostat.

2. Indices de prix par fonction de consommation pour la France et les pays voisins en 2016

indice 100 pour l'Union européenne

	Luxembourg	Royaume-Uni	Belgique	France	Allemagne	Italie	Espagne
Consommation individuelle effective	138	122	111	106	103	101	92
Alimentation et boissons non alcoolisées	120	98	112	112	106	111	95
Boissons alcoolisées et tabac	90	163	102	104	94	98	86
Vêtements et chaussures	105	92	112	103	103	103	92
Logement, eau, électricité, gaz	161	168	110	113	108	91	91
Ameublement, équipement ménager et entretien	113	104	108	103	101	106	100
Santé	155	121	112	99	103	122	106
Transports	92	109	103	104	105	99	87
Communication	115	112	135	100	99	109	133
Loisirs et culture	110	107	104	107	102	101	93
Éducation	304	145	137	105	111	93	89
Hôtels, cafés et restaurants	111	112	117	117	109	105	85
Autres biens et services	136	116	107	103	99	99	91

Source : Eurostat.

3.4 Pauvreté monétaire

En 2016, la **pauvreté monétaire** touche 17 % des habitants de l'Union européenne (UE), soit environ 85 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté égal à 60 % du niveau de vie national médian, comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'UE de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9 % à 24 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9 %) et en Finlande (12 %). Dans les pays nordiques et les pays de l'ouest de l'Europe (hormis au Luxembourg), le taux de pauvreté se situe entre 12 % et 16 %, un niveau toujours inférieur à la moyenne européenne. À l'inverse, dans les pays baltes et du sud de l'Europe (excepté Chypre, Malte et la Slovénie), les taux de pauvreté sont parmi les plus élevés : de 18 % au Portugal à 23 % en Lituanie. Les taux de pauvreté les plus élevés sont mesurés dans les deux pays entrés le plus récemment dans l'UE : la Roumanie (24 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national) et la Bulgarie (23 %). Le taux de pauvreté monétaire en France est de 13 %, soit 4 points en dessous de la moyenne de l'UE. Le Royaume-Uni (17 %) et l'Allemagne (16 %) en sont plus proches.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 24 % en moyenne dans l'UE. Pour la Finlande, la République tchèque, la Hongrie, la France, les Pays-Bas et la Belgique,

cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (moins de 18 %), ce qui traduit des populations pauvres dont le niveau de vie est plus proche de la médiane nationale. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, en Espagne, en Bulgarie et en Grèce (plus de 30 %). Ces pays cumulent un fort taux de pauvreté et des inégalités élevées.

Les seuils de pauvreté étant établis en proportion des niveaux de vie médians nationaux, la mesure de la pauvreté monétaire est fondée sur la distribution des revenus dans chaque pays : il s'agit d'une mesure relative. Ceci explique que dans certains pays, les taux de pauvreté soient très faibles en comparaison européenne, alors que les niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), le sont aussi. D'où l'intérêt de considérer de manière conjointe le seuil et le taux de pauvreté. Deux pays voisins, l'Autriche et la Hongrie, illustrent bien la situation. Les valeurs du taux de pauvreté sont proches (respectivement 14 % et 13 %), mais le seuil de pauvreté en Autriche est près de trois fois plus élevé que le seuil de pauvreté en Hongrie. Si une proportion similaire de Hongrois et d'Autrichiens disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane de leur pays, le niveau de vie médian est trois fois plus faible en Hongrie, traduisant une aisance financière bien moindre dans ce pays. En République tchèque, le taux de pauvreté est le plus bas de l'UE, mais le seuil est également assez bas (7 570 SPA par an). La situation est plus aiguë en Roumanie où le taux de pauvreté est très élevé et le seuil très bas : les 24 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 3 140 SPA par mois. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, intensité de la pauvreté, standard de pouvoir d'achat (SPA), **parité de pouvoir d'achat** (PPA) : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2018.
- "Income poverty statistics", *Statistics Explained*, Eurostat, mai 2018.

1. Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en 2016

en %

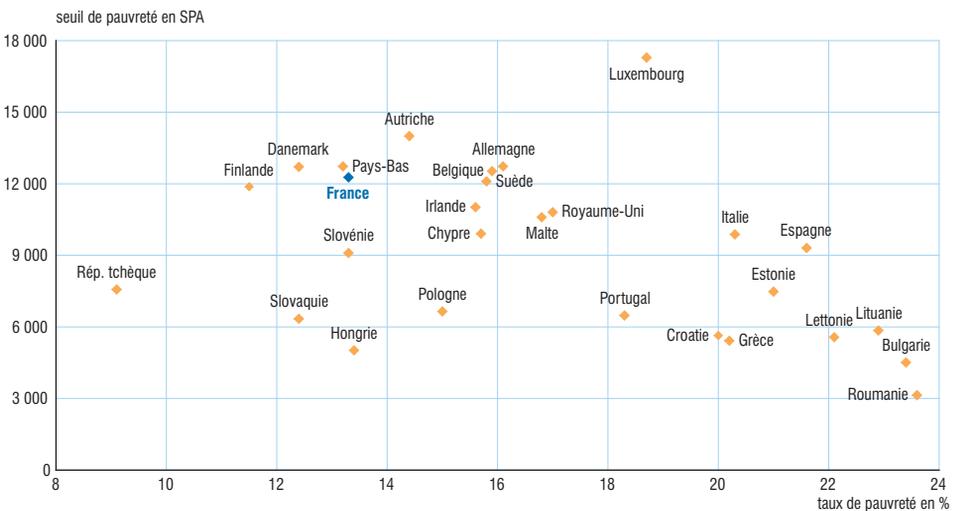
	Taux de pauvreté ¹	Intensité de la pauvreté
Allemagne	16,1	20,9
Autriche	14,4	22,4
Belgique	15,9	17,7
Bulgarie	23,4	30,5
Chypre	15,7	15,1
Croatie	20,0	26,0
Danemark	12,4	21,7
Espagne	21,6	32,4
Estonie	21,0	20,7
Finlande	11,5	13,7
France	13,3	16,9
Grèce	20,2	30,3
Hongrie	13,4	16,7
Irlande	15,6	18,3
Italie	20,3	28,1
Lettonie	22,1	25,3
Lituanie	22,9	28,0
Luxembourg	18,7	21,8
Malte	16,8	16,7
Pays-Bas	13,2	17,8
Pologne	15,0	23,6
Portugal	18,3	27,0
Rép. tchèque	9,1	16,6
Roumanie	23,6	34,5
Royaume-Uni	17,0	20,1
Slovaquie	12,4	26,0
Slovénie	13,3	19,6
Suède	15,8	21,2
UE	16,9	24,1
Zone euro	17,0	24,3

1. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian.

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Taux et seuil de pauvreté en 2016



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

3.5 Inégalités monétaires

En 2016, le **niveau de vie** moyen des pays membres de l'Union européenne (UE) est de 19 390 euros annuels, soit 1 616 euros par mois. Il varie de 3 060 euros annuels en Roumanie à 41 560 euros au Luxembourg, correspondant respectivement à 255 euros et 3 463 euros par mois, soit un rapport de 1 à 14. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), ce rapport varie de 1 à 6. En SPA, c'est également au Luxembourg que le niveau de vie moyen est le plus élevé (33 200 SPA). Les niveaux de vie moyens sont également très élevés (supérieurs à 22 000 SPA) pour huit autres pays européens : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas et la Suède.

La moyenne dans l'UE des **rapports inter-déciles** nationaux, calculée en tenant compte du nombre d'habitants de chaque pays, est de 3,8. Cet indicateur d'inégalités correspond au rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile, noté D9) du pays et le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile, noté D1). En France, le rapport inter-décile est inférieur à la moyenne européenne (3,3), et il est le plus faible en Slovaquie (2,8), en République tchèque (2,8) et en Finlande (2,9). À l'inverse, les inégalités mesurées par cet indicateur sont les plus élevées en Bulgarie (5,6), en Lituanie (5,5), en Roumanie (5,5) et en Espagne (5,3).

Le rapport inter-décile ne mesure toutefois pas les inégalités aux extrémités de la distribution. Pour en rendre compte, on considère le rapport des masses de revenu détenues par les 20 % de la population à chaque extrémité. En 2016, en France, la masse de **revenu disponible** par **unité de consommation** détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,4 fois celle des 20 % les plus modestes. Cet indicateur, noté **ratio (100-S80)/S20**, est le plus faible (entre 3,4 et 3,5) en République tchèque, en Slovaquie, en Slovénie et en Finlande, indiquant des inégalités moindres. Comme pour le rapport inter-décile, il est particulièrement élevé en Bulgarie (8,2), Lituanie (7,3), Espagne (6,6) et Roumanie (6,5). La moyenne européenne (pondérée par le nombre d'habitants de chaque pays) s'établit à 5,1.

En 2016, 22 pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les six autres États membres, il n'existe pas à proprement parler (fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux). Corrigé des parités de pouvoir d'achat, le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie, en 2016, de 450 SPA par mois en Bulgarie à 1 540 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 3. Pour sept États membres (Allemagne, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 SPA par mois. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le revenu disponible comprend l'ensemble des revenus, après impôts directs et prestations sociales, à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes du ménage.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Voir *annexe Glossaire*.

Rapport inter-décile, revenu disponible, unité de consommation, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « Le risque de pauvreté des travailleurs à bas revenus d'activité dans les pays de l'Union européenne en 2008 et en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Living conditions in Europe », *Statistical books*, Eurostat, édition 2014.
- « Income inequality statistics, data 2012 », *Statistics in focus*, Eurostat, décembre 2014.

1. Indicateurs d'inégalité en 2016

	Niveau de vie annuel moyen		Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini	Population au 1 ^{er} janvier 2016 (en millions)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	24 780	23 980	3,6	4,5	0,29	82,2
Autriche	27 630	26 050	3,3	4,3	0,28	8,7
Belgique	24 410	22 380	3,1	3,8	0,26	11,3
Bulgarie	4 600	9 630	5,6	8,2	0,40	7,2
Chypre	17 220	19 610	3,6	4,6	0,31	0,8
Croatie	6 850	10 380	4,2	5,0	0,30	4,2
Danemark	32 790	23 650	3,0	4,1	0,28	5,7
Espagne	16 390	17 900	5,3	6,6	0,34	46,4
Estonie	10 700	14 200	4,4	5,4	0,32	1,3
Finlande	26 690	22 040	2,9	3,5	0,25	5,5
France	25 610	23 730	3,3	4,4	0,29	66,7
Grèce	8 800	10 470	4,8	6,1	0,33	10,8
Hongrie	5 590	9 370	3,2	4,3	0,28	9,8
Irlande	27 010	21 680	3,8	4,6	0,31	4,7
Italie	18 710	18 620	4,5	5,9	0,33	60,7
Lettonie	7 830	11 000	5,0	6,3	0,35	2,0
Lituanie	7 560	12 020	5,5	7,3	0,38	2,9
Luxembourg	41 560	33 200	4,1	5,0	0,31	0,6
Malte	16 370	19 950	3,6	4,2	0,28	0,5
Pays-Bas	26 350	23 730	3,1	4,0	0,27	17,0
Pologne	6 810	12 700	3,7	4,6	0,29	38,0
Portugal	10 860	12 930	4,6	5,7	0,34	10,3
Rép. tchèque	9 280	14 130	2,8	3,4	0,25	10,6
Roumanie	3 060	5 840	5,5	6,5	0,33	19,8
Royaume-Uni	25 240	21 650	4,1	5,4	0,33	65,4
Slovaquie	7 490	11 010	2,8	3,5	0,23	5,4
Slovénie	13 590	16 200	3,0	3,4	0,24	2,1
Suède	27 890	22 170	3,3	4,3	0,28	9,9
Zone euro	21 310	///	3,7	5,1	0,31	339,9
UE	19 390	///	3,8	5,1	0,31	510,3

Note : l'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle du dispositif *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Les valeurs zone euro et UE sont les moyennes des indicateurs de chaque pays pondérées par le nombre d'habitants.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Salaire minimum en 2016

en moyenne sur l'année

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein		Salaire brut minimum mensuel à temps plein		
	(en euros)	(en SPA)	(en euros)	(en SPA)	
Allemagne	1 440	1 390	Lituanie	370	580
Belgique	1 520	1 390	Luxembourg	1 920	1 540
Bulgarie	210	450	Malte	730	890
Croatie	410	630	Pays-Bas	1 530	1 380
Espagne	760	830	Pologne	430	790
Estonie	430	570	Portugal	620	740
France	1 470	1 360	Rép. tchèque	370	560
Grèce	680	810	Roumanie	250	490
Hongrie	350	600	Royaume-Uni	1 480	1 150
Irlande	1 550	1 250	Slovaquie	410	600
Lettonie	370	520	Slovénie	790	940

Champ : 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Note : les six autres États membres (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) ont fixé un salaire minimum par branches ou prévoient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

3.6 Protection sociale

En 2015, la part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) atteint en moyenne 29,0 % dans l'Union européenne (UE), en hausse de 0,3 point par rapport à 2014. Cette part est très variable selon les pays. En 2015, elle est la plus élevée en France (33,9 %) et dépasse 30 % au Danemark, en Finlande, en Belgique et aux Pays-Bas. *A contrario*, elle est inférieure à 21 % dans les pays de l'est de l'UE et ne dépasse pas 15 % en Lettonie et en Roumanie. Ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais illustrent également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2014 et 2015, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans plus de la moitié des pays de l'UE. Cette diminution est limitée à 0,3 point pour la France alors qu'elle atteint 1,2 point pour le Portugal. À l'opposé, le Royaume-Uni et l'Estonie affichent une hausse de 1,3 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2015, en moyenne dans l'UE, les pensions représentent 45 % du total des **prestations sociales**. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du sud de l'UE où elle dépasse 50 % : en 2015, elle atteint 58 % en Italie et au Portugal et même 65 % en Grèce. Elle est aussi très élevée en Roumanie (55 %) et en Pologne (60 %). À l'opposé, l'Irlande y consacre moins de 33 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa

population. Avec 46 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 20 % en Grèce à 35 % au Royaume-Uni, en passant par 29 % en France.

Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à l'invalidité représentent une assez faible part des dépenses en France. Elle y consacre 6 % de ses dépenses de protection sociale, alors que cette part dépasse 10 % dans la plupart des pays du nord de l'UE. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2015, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales contre 12 % pour l'Irlande et 1 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites « de protection sociale » sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2015, 18 pays de l'UE sur 28 financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité - famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée – CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2016 – édition 2018*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », Drees, juin 2018.
- “Monitoring social inclusion in Europe”, *Statistical books*, Eurostat, édition 2017.
- « Protection sociale en 2015, près du tiers du PIB de l'UE consacré à la protection sociale », *Communiqué de presse n° 188/2017*, Eurostat, décembre 2017.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2015

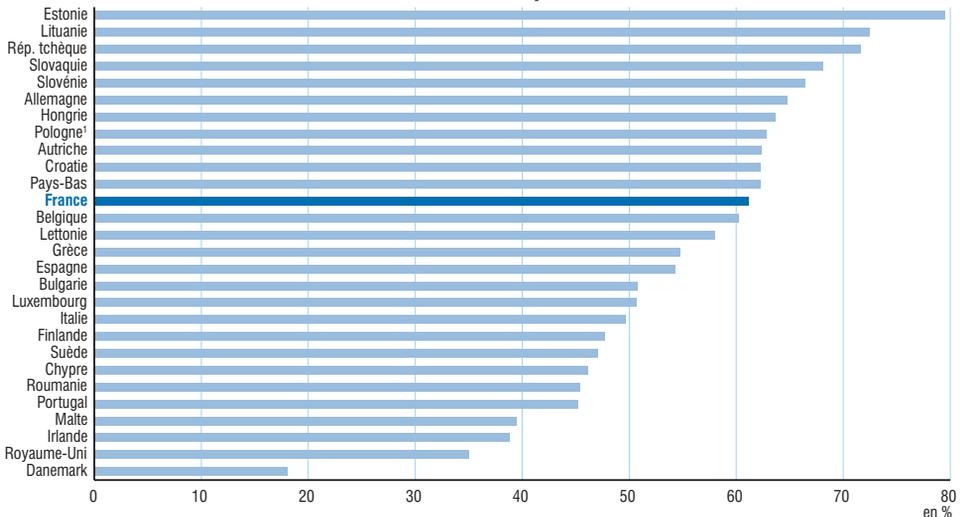
	Répartition par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,1	34,7	8,1	11,4	3,7	3,0	29,1
Autriche	50,5	25,4	6,6	9,6	5,6	2,3	29,8
Belgique	41,5	29,3	8,1	7,3	10,7	3,1	30,3
Bulgarie	50,2	26,8	7,6	11,0	2,9	1,6	17,9
Chypre	54,9	22,2	3,3	6,2	5,7	7,7	21,8
Croatie	43,8	33,5	12,2	7,1	2,4	1,1	21,1
Danemark	43,8	20,2	13,0	11,2	4,9	7,0	32,3
Espagne	49,8	27,4	7,2	5,3	9,0	1,5	24,6
Estonie	43,9	28,5	11,4	12,8	2,7	0,7	16,4
Finlande	42,5	23,3	10,4	10,3	8,5	5,1	31,6
France	45,6	28,6	6,4	7,7	6,2	5,5	33,9
Grèce	65,4	19,6	6,4	4,1	4,0	0,6	26,4
Hongrie	49,2	28,2	6,9	12,0	1,6	2,1	20,0
Irlande	32,9	32,7	5,8	12,4	12,2	4,1	16,3 ¹
Italie	58,4	23,1	5,8	6,0	5,9	0,9	29,9
Lettonie	50,0	24,5	9,3	10,8	4,1	1,3	14,9
Lituanie	47,3	30,3	9,2	7,5	3,4	2,3	15,5
Luxembourg ²	38,5	24,7	11,1	15,5	6,6	3,7	22,1
Malte	51,3	32,9	3,7	6,7	3,0	2,5	17,5
Pays-Bas	42,4	33,0	9,5	3,9	5,2	6,0	30,2
Pologne ³	59,9	21,3	8,3	8,2	1,3	1,0	19,1
Portugal	58,3	24,3	7,3	4,7	4,6	0,9	25,7
Rép. tchèque	47,3	31,7	6,6	8,8	2,7	3,0	19,0
Roumanie	55,2	26,6	7,4	8,8	0,7	1,3	14,6
Royaume-Uni	41,2	34,9	6,0	9,6	1,4	7,0	28,6
Slovaquie	45,9	31,2	8,8	9,1	2,9	2,0	18,2
Slovénie	48,3	32,3	5,7	7,6	2,7	3,3	23,8
Suède	43,1	26,2	11,7	10,5	3,7	4,9	29,2
UE⁴	45,2	37,3		8,6	4,8	4,1	29,0

1. Le produit intérieur brut irlandais, utilisé au dénominateur pour le calcul de ce ratio, a été fortement affecté par le transfert en Irlande des bilans de grandes entreprises multinationales situés auparavant dans des pays en dehors de l'UE. Les résultats ne sont donc pas comparables à ceux de 2014.

2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment). 3. Données 2014, les données 2015 n'étant pas disponibles. 4. Les agrégats de l'UE ne comprennent pas la Pologne dont les données ne sont pas disponibles. Les fonctions « maladie, soins de santé » et « invalidité » ont été regroupées dans un même calcul.

Source : Eurostat, Sespros, extraction des données en juillet 2018.

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2015



1. Données 2014, les données de la Pologne n'étant pas disponibles pour 2015.

Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros, extraction des données en juillet 2018.

3.7 Parité en politique

Au 1^{er} janvier 2019, les femmes sont peu représentées politiquement au sein de l'Union européenne (UE). Seuls sept pays membres ont à leur tête une femme chef d'État ou de gouvernement (l'Allemagne, la Croatie, l'Estonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et le Royaume-Uni). Au sein même des institutions européennes, les femmes accèdent rarement aux plus hautes responsabilités : début 2019, le Parlement, la Commission et le Conseil européens sont présidés par des hommes. De même, parmi les 28 commissaires européens dont le mandat est en cours, seuls neuf sont des femmes.

Pour la législature 2014-2019, le **Parlement européen** est composé de 751 députés. Les sièges de députés européens sont répartis selon le nombre d'habitants de chaque État membre : six sièges pour le Luxembourg, Chypre, l'Estonie ou Malte, jusqu'à 73 pour l'Italie et le Royaume-Uni, 74 pour la France et 96 pour l'Allemagne. En 2018, 36 % des députés européens sont des femmes, soit un point de plus qu'à l'issue du scrutin de 2009. Les femmes représentent au moins 40 % des élus français au Parlement européen depuis 1999 ; en 2018, cette part est de 43 %. Malte a autant d'hommes que de femmes députés européens ; c'est aussi le cas pour la Suède, où la parité fait l'objet d'un consensus au sein des partis politiques. Les femmes sont majoritaires parmi les députés européens de Croatie (55 %), d'Irlande (55 %) et de Finlande (77 %, soit dix élus pour treize sièges à pourvoir). À l'opposé, la part des femmes est en deçà de 20 % en Hongrie (quatre élus pour 21 sièges), en Lituanie (deux élus sur 11), en Bulgarie (trois élus sur 17), en Estonie et à Chypre (une élue sur six sièges). En 2018, l'Allemagne a 36 % d'élues européennes (37 % en 2009).

Au Royaume-Uni, la proportion des femmes progresse au fil des scrutins européens : 40 % en 2018, contre 33 % en 2009 et 26 % en 2004.

Dans les parlements nationaux, les femmes sont minoritaires : en 2018, en moyenne dans l'UE, elles représentent 30 % des parlementaires. En France, la proportion d'élues à l'Assemblée nationale et au Sénat a progressé de respectivement 12 et 4 points à l'issue des dernières élections législatives et sénatoriales ; en 2018, 40 % des députés et 29 % des sénateurs sont des femmes. Avec des taux de féminisation de leurs parlements respectifs de 42 % et 44 %, la Finlande et la Suède s'approchent le plus de la parité, à l'inverse de la Lettonie (16 %), de la Hongrie (13 %) et de Malte (12 %).

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus représentées au niveau régional : en 2018, en moyenne dans l'UE, un tiers des membres des conseils régionaux sont des femmes. Depuis 2004, la France et la Suède atteignent quasiment la parité (48 % d'élues régionales en 2018), contrairement à la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie (moins de 20 %). Le Danemark (60 %) et l'Espagne (53 %) ont proportionnellement le plus de présidentes de régions ; en revanche, aucune femme ne préside de régions belges, grecques ou hongroises.

En 2017, dans l'ensemble de l'UE, les femmes représentent 32 % des membres de conseils municipaux. La part d'élues municipales est la plus élevée en Suède (43 %), en Finlande et en France (39 %) ; elle est la plus faible (moins de 20 %) en Grèce, à Chypre et en Roumanie. Une fois élues, les femmes accèdent très rarement à la plus haute fonction : dans tous les États membres (hormis la Suède), la part de femmes maires est inférieure à 25 %. ■

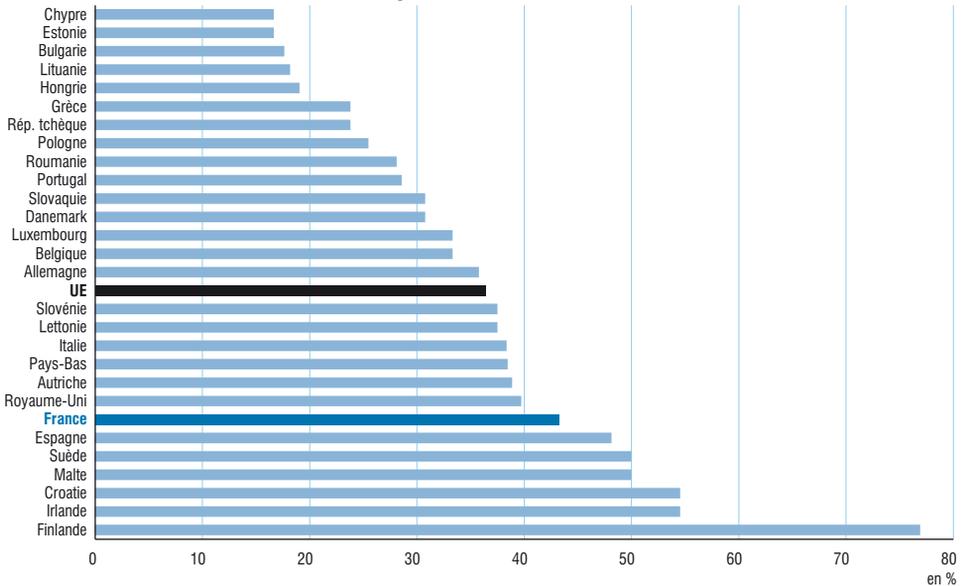
Définitions

Parlement européen : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "Review of European and national election results – update: September 2018", Parlement européen, septembre 2018.

1. Part des femmes au Parlement européen en 2018



Note : il s'agit de la composition du Parlement européen en septembre 2018. Depuis les élections européennes de mai 2014, certains députés européens ont pu être remplacés pour différents motifs.

Source : Parlement européen.

2. Part des femmes au sein des parlements nationaux, des conseils régionaux et municipaux en %

	Parlements nationaux en 2018 ¹		Conseils régionaux en 2018 ²		Conseils municipaux en 2017 ³	
	Chambre basse	Chambre haute	Présidentes	Membres	Maires ⁴	Membres
Allemagne	31	39	44	32	9	21
Autriche	34	31	22	33	8	23
Belgique	38	50	0	41	15	36
Bulgarie	24	///	///	///	13	25
Chypre	18	///	///	///	8	15
Croatie	19	///	29	28	7	20
Danemark	37	///	60	39	11	29
Espagne	39	38	53	46	19	36
Estonie	27	///	///	///	13	31
Finlande	42	///	21	46	21	39
France	40	29	22	48	16	39
Grèce	19	///	0	21	5	17
Hongrie	13	///	0	12	21	30
Irlande	22	30	///	///	10	22
Italie	36	35	14	20	14	30
Lettonie	16	///	40	24	24	31
Lituanie	21	///	///	///	8	25
Luxembourg	28	///	///	///	12	23
Malte	12	///	///	///	18	22
Pays-Bas	36	35	17	33	22	29
Pologne	28	14	19	26	11	27
Portugal	35	///	50	24	8	27
Rép. tchèque	22	19	29	21	4	27
Roumanie	21	14	5	17	5	12
Royaume-Uni	32	26	25	36	17	32
Slovaquie	20	///	13	14	23	26
Slovénie	24	10	///	///	8	32
Suède	44	///	43	48	37	43
UE	30	29	22	33	15	32

1. Composition des parlements nationaux au 1^{er} septembre 2018. 2. Conseils régionaux ou équivalents ; données actualisées en mai 2018.

3. Conseils municipaux ou équivalents ; données collectées entre mars 2017 et juillet 2017. 4. Maires ou équivalents.

Sources : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) ; Union interparlementaire (UIP).